

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 10

Artikel: Lo syndiquo et l'inondachon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Mardi dernier, dit une correspondance de Londres, M. Payne, coroner de Southwark (officier de justice), se livrait à une enquête pour établir les causes du décès d'un enfant de trois ans. Il constata que le jeune mort avait succombé à une fluxion de poitrine et qu'aucun médecin n'avait été appelé par le père, qui est expéditionnaire au ministère de la guerre. La mère fut interrogée dans le cours de l'enquête et parla comme aurait pu le faire la mère des Macchabées ou tout autre héroïne de l'Ancien-Testament. Dans un âge tiède et sceptique comme le nôtre, on éprouve une sorte de soulagement à lire ces réponses inspirées par une foi ardente, sinon très éclairée. Qu'on en juge par ce fragment de dialogue entre le coroner et la mère de l'enfant :

Demande : Vous dites qu'une de vos opinions consiste en ceci, que vous ne croyez pas que la visite du médecin puisse faire de bien ?

Réponse : Je mets ma confiance dans le Seigneur ; je crois que si c'était sa volonté de prendre l'enfant, il l'aurait pris.

D. Mais si vous vous apercevez que cette confiance est sans effet, nappelez-vous pas le docteur ? — *R.* Non. Je crains le Seigneur, et je remets tout entre ses mains.

D. Supposons que vous soyez renversée par une voiture qui vous passe sur le corps et que quelques-uns de vos os soient fracturés, que feriez-vous ? — *R.* Le Seigneur a dit que pas un seul des os du juste ne serait brisé.

D. Mais si un os était fracturé ? — *R.* Je n'ai jamais eu connaissance qu'une telle chose fût arrivée à aucun d'entre nous.

D. Mais supposons que vous soyez blessée et portée à l'hôpital, que feriez-vous ? — *R.* Je ne saurais le dire. Ma foi m'inspirera si la chose arrive.

D. Si votre enfant eût été transporté à l'hôpital, auriez-vous empêché les médecins de le soigner ? — *R.* Je l'aurais emmené sans retard.

D. J'ai le plus grand respect pour toutes les opinions religieuses, mais prétendez-vous véritablement dire que vous avez pensé qu'il valait mieux ne pas appeler de médecin quand vous avez vu l'état de votre fils empirer ? — *R.* Je n'y ai pas pensé du tout. J'avais mis ma confiance dans le Seigneur. Je savais qu'il pouvait délivrer l'enfant si telle était sa volonté. Mon mari partage mes idées religieuses, il a pu voir la condition de l'enfant lorsqu'il était à la maison.

Et la brave femme n'a pas voulu sortir de ce système de défense. Naturellement, un médecin vint déposer à son tour et affirmer que si un docteur eût été appelé, l'enfant serait aujourd'hui plein de vie. Sur quoi le coroner déclara que le père était légalement et moralement responsable de la mort de son fils, et le juge rendit un verdict d'homicide par imprudence contre le pauvre Cousins.

Notons que les coroners, qui en général sont des médecins, sont tout disposés à proclamer le droit au travail de leurs confrères.

Quoi qu'il en soit, M. Chance, le magistrat du tribunal de police de Lambeth, ne semble pas avoir envisagé la situation au même point de vue que le coroner. Quand, avant-hier, l'infortuné Cousins fut

amené devant lui, sous l'inculpation d'homicide par imprudence, il le renvoya purement et simplement des fins de la plainte, en disant qu'il n'était pas prouvé que la présence d'un médecin aurait sauvé la vie de l'enfant, mais qu'il était établi que les parents, tout en s'abstenant de consulter un docteur, avaient prodigué tous les soins possibles au petit malade.

Elle et moi.

SOUVENIR

Elle, en venant au monde, avait perdu sa mère,
Que Dieu, pour la pauvrette, avait repris trop tôt;
Mon père était alors le fermier de son père,
Dont vous voyez là-bas se dresser le château.

Moi, j'étais paysan; elle, était demoiselle;
Souvent elle venait se mêler à nos jeux;
Blonde et rieuse enfant, aussi bonne que belle,
Son âme se lisait dans l'azur de ses yeux.

Chaque jour la voyait redescendre au village,
Sitôt qu'elle obtenait une heure de congé;
Souvent j'aurais voulu la garder davantage,
Moi qui me sentais fier d'être son protégé.

Nous étions très heureux sans savoir nous le dire;
Nos âmes éprouvaient un indicible émoi;
Tout chantait en nos coeurs, tout semblait nous sourire;
Moi, j'étais tout pour elle; elle, était tout pour moi;

Ces heures à jamais ne seront esclacées;
Leur souvenir revit encor comme autrefois;
Je sens encor nos mains étroitement pressées,
Guider nos jeunes pas à l'ombre des grands bois.

Je lui cherchais des nids dans les hautes ramures,
Mais elle refusait un si cruel présent;
Et si le vent du soir redoublait ses murmures,
La petite disait : j'ai peur, allons-nous-en.

Dans ses moindres désirs promptement obéie,
Quittant alors les bois et les vallons déserts,
Je rentrais tout joyeux avec ma jeune amie,
A la ferme qui fut longtemps notre univers.

Un jour, elle partit pour un bien long voyage;
Celle que j'aimais tant ne doit plus revenir;
Je reste triste et seul dans mon petit village:
Mon bonheur désormais sera le souvenir.

Genève, mars 1883.

Henri DELEIDERRIER.

Lo syndiquo et l'inondachon.

Dein lè teimps dè grantès catastrophès et dè calamità, sè trâovè dâi iadzo dâi citoyeins que sont prâo suti po vairè coumeint on porrâi s'espargni dâi malheu terriblio, et prâo coradjâo po férè leu mémo cein que y'a à férè. L'est dinsè qu'à la défrepenâie dè Simpaque, riére Lutserna, lo bravo Vinquiériède a arrêtâ franc lè z'Autrichiens qu'aviont crâisi la bayonnette et que s'avancivont ein preseinteint ài Suisse dâi grands débougnâo dè due tâisès dè long. Ma fâi, lè noutro que n'aviont què dâi morgencheternes, espèce dè débattiâo, duront recoulâ po cein que n'ein poivont min éterti et que l'etions poncenâ pè lè z'hallebardès dâi z'ennemis. L'est adon que Vinquiériède ve iô la tsatta avâi mau ào pl, et que pre se n'eimbriyâite po châotâ su lè grands paufai ài z'Autrichiens, que cein fe on perte dein lo front dè bandière, et vo sédè lo resto : lè Suisses lâi sè einfatont bredin bredâ, tapont sein

pedi ; et dévai lo né on lè z'oïssâi tsantâ : « Qu'on déroule ! »

Et la Suisse fut sauvâie.

Eh bin, l'autro dzo, on gaillâ m'a contâ que lo syndiquo dè son veladzo ein avâi fé tot atant avoué lè z'inondachons que n'ein z'u quand la pliodze a fê fondrè tot ein on iadzo cllia ramenâie dè nâi qu'est vegrâ stu l'hivai. Ma fion, on n'étai pas à noce, et dein bin dâi veladzo, l'a faillu senâ áo fû po averti lè dzeins dè sè lévâ, po que ne sè trovéyiont pas niyi lo leindéman matin ein sè léveint. Eh bin, cé certain gaillâ m'a de què sein lão syndiquo, on ne sâ pas que sariont dévenus per tsi leu, kâ lo riô coumeincivâ à goncliâ et ma fai gâ dè devant se l'avâi razâ.

— Adon, qu'a don fé voutron syndiquo po vo preservâ dè l'inondachon, é-yo fé à cé lulu ?

— Eh bin, quand l'a vu que lo riô allâvè débordâ, ye preind sa lotta, et portè derrâi sa maison on moué dè bourin qu'étai restâ per dézô dâi dzéval-lès, lâi met assebin on pou dè prin, cauquies écots, trâi dzerbès dè paille et onna leincholâ dè rebibès, et lâi met lo fû.

— Et pi après ?

— Eh bin, et pi après ! ye va criâ áo fû, et quand lè dzeins vayont que boulrè soi-disant tsi lo syndiquo, kâ y'avâi onna lueu épôaireinta, tsacon tracè avoué dâi siaux, dâi seillès, dâi seillons, méma-meint dâi bagnolets et dâi breintès, formont duè filés du lo riô tantquiè tsi lo syndiquo, et l'ont tant poâisi d'édhie que cein a gravâ áo riô dè razâ, et que l'ont étâ préservâ dè l'inondachon.

Vouaquierie l'affèrè tôt que lo m'a contâ cé gaillâ. Cein mè parè tot parâi on bocon soudzet à cauchon ; mâ dein ti lè cas, se cein n'est pas onna dzanhie, cé syndiquo est on crâno zigue ; honeu à li !

Hector et Achille.

I

Monsieur et madame La Bernardière, mariés depuis trois mois, étaient encore plongés dans les douceurs de la lune de miel, et, d'un commun accord, négligeaient leurs amis à un degré tout à fait illicite, quelque fraîcheur et tendrement conjoint que l'on soit.

Monsieur, attiré chaque jour dans Paris (il occupait un poste important au ministère des affaires étrangères), était, jusqu'à un certain point, innocent des reproches qu'il eut deux ou trois fois occasion d'essuyer sur les boulevards ; mais madame qui, après les ordres donnés à sa cuisinière et à sa femme de chambre, n'avait d'autre occupation que de lire des romans et de contempler dans plusieurs glaces à la fois son coquet et charmant visage, n'avait aucune excuse valable à présenter. Aussi s'en voulait-elle beaucoup. Elle plaignait particulièrement de toute son âme deux amies qu'elle préférait aux autres, qui habitaient ensemble la même ville en province et auxquelles, depuis l'annonce hâtive de son mariage, elle n'avait plus donné signe de vie.

A la fin d'une belle après-midi de printemps, en attendant l'heure du dîner, les jeunes époux devisaient nonchalamment dans leur joli salon, qu'ils venaient de meubler, et, du haut d'un cinquième de la rue de Prony, voyaient, par la fenêtre ouverte, le soleil couchant déverser ses derniers rayons sur les arbres, à peine frangés d'une verdure naissante, qui font l'orgueil du parc Monceau.

Un coup de timbre interrompit brusquement leur causerie et leur contemplation.

— Qu'est-ce ? fit le mari en se levant au moment où la porte s'ouvrait.

— Une lettre pour madame, dit la domestique qui avança la main.

La Bernardière prit la lettre et regarda l'enveloppe.

— Tiens, dit-il, une lettre de Fécamp. Ce sont probablement tes amies qui t'écrivent pour avoir de tes nouvelles. Le fait est que tu en prends à ton aise avec elles.

— Vilain, osez donc vous en plaindre !... Ces chères amies ! c'est vrai pourtant, Albert, je suis bien négligente, mais que veux-tu, je n'ai pas le temps.

Le jeune homme se mit à rire.

Adolphine décacheta, et ils lurent, appuyés l'un sur l'autre, l'épître suivante :

Fécamp, le 31 mars 188..

« Chère amie,

» Il faut vraiment que nous soyons douées d'une charité exceptionnelle pour nous déterminer à vous écrire après le silence persistant que vous gardez vis-à-vis de nous depuis que vous êtes devenue madame. Voulez-vous que nous en restions là de notre démarche ? en ce cas, ne répondez pas à ce petit mot. Désirez-vous au contraire renouer nos relations si bien commencées il y six ans ? donnez-nous de vos nouvelles, et bien longuement, par retour du courrier, et après-demain nous vous apprendrons la grande... Mais chut ! nous en disons trop. Voyons si vous nous aimez encore, ou, si, à défaut d'affection, vous êtes toujours digne fille d'Eve ?

» Amitiés tout de même à M. La Bernardière et pour vous de bons baisers.

» Vos amies,

CÉCILE, AGATHE. »

Les deux époux sourirent en se regardant et ils refermèrent la lettre.

— Quelle malice ! s'écria la jeune femme, plus intriguée qu'elle ne voulait le laisser voir. De quoi pourrait-il bien être question ?

— D'un mariage sans doute.

— Crois-tu ? mais non, elles n'auraient pu s'empêcher de l'écrire.

— Bah ! pour te punir de ta longue indolence, elles sont bien capables de retenir un secret qu'elles grillent, au fond, de dévoiler. A leur place, je te ferais chanter, et ne dirais rien avant d'avoir reçu une demi-douzaine de lettres.

— Dinons, dit en riant Adolphine, je leur écrirai ce soir.

Pendant le dîner, la conversation roula naturellement sur mesdemoiselles Cécile Beaupréau et Agathe Léonard, deux charmantes filles de vingt à vingt-deux ans, bien dotées, orphelines toutes deux, amies dès l'enfance, qui, après la mort de leurs parents, avaient uni leur solitude, et, quoique n'ayant aucun lien de parenté, s'étaient liées comme deux sœurs jusqu'à mettre en commun leur existence sous le même toit.

Elles déployèrent en cette circonstance une adorable intrépidité et bravèrent en véritables héroïnes le bavardage de certaines familles aisées qui s'en allaient partout Fécamp déclarer que, quand on avait de la fortune, on n'agissait pas ainsi : bon pour des Anglaises de se donner comme ça des libertés ; cela pouvait être dans les moeurs de l'autre côté du détroit, mais le pays de Caux n'était pas en Angleterre !

Les gens sensés (c'étaient les hommes pour la plupart) les approuvaient au contraire, riaient des cancans, et nos mignonnes Cauchaises n'en faisaient qu'à leur tête.

— Qui sait si elles ne vont pas nous arriver ? fit Adolphine.

— Ce n'est pas probable, dit Albert ; tu sais bien